

Département du Pas-de-Calais Arrondissement de Boulogne-Sur-Mer ****** Canton

de Boulogne Sud

MAIRIE DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE (62360)EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-18

L'an deux mille vingt, Le 08 juin 2020 à 18 heures 30,

Date de convocation: 03 juin 2020 Date d'affichage: 03 juin 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s: Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michèle CAFFIER, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, David NOEL, Tatiana LECUYER, Sylviane CORNET, Bernard MOUSSAY, Marie-Françoise LECAILLE, Julien DIEU,

16/19

Excusé(e)s avec pouvoirs:

Fabienne PRIMA (pouvoir à Dominique NAVET), Patrick GOMEL (pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE) Jean DIDIER (pouvoir à Bernard MOUSSAY)

3/19

Absent:

0/19

Formant la majorité des membres en exercice. Betty BONNAFOUS est nommée secrétaire de séance.

RÉPARTITION FINANCIÈRE CLSH MUTULAISÉ

Monsieur le Maire expose à l'assemblée présente que le Centre de loisirs de l'année 2019 a été mutualisé avec les communes de Baincthun et de Conteville-Lez-Boulogne.

Il a été déterminé que le coût moyen d'un enfant pour une semaine est de 109,91€.

Au vu des effectifs d'enfants baincthunois et contevillois pendant les Centres de loisirs sans hébergement, les communes de Baincthun et de Conteville-lès-Boulogne devraient verser respectivement à la Capelle-les-Boulogne : 6 045,05€ et 1 978,38€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches permettant la perception de ces sommes.

Le Conseil Municipal : les Membres présents, Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne, le 08 juin 2020

DÉPOSÉ A LA SOUS-PRÉFECTURE

IE

1 6 JUIN 2020

DE DE BOULOGO

Le Maire

Jean-Michel DEGREMONT.